

snes

Congrès national  
du 28 mars  
au 1<sup>er</sup> avril

**RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL**  
*janvier 2014 - décembre 2015*



## RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

Ce rapport d'activité est un bilan rétrospectif des orientations et des actions menées par notre syndicat sur la période 2014-2015. Il est présenté par les membres Unité et Action du secrétariat national. Chaque syndiqué pourra donc en toute connaissance de cause exprimer, par son vote, son accord ou son désaccord avec la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours des deux dernières années. Il est important que chacun des adhérents du SNES-FSU veille à s'exprimer. La période de consultation – qui se déroulera dans chaque établissement – sera définie par section académique. Les dates en seront publiées dans *L'US Mag* mi-janvier 2016 ainsi que dans les circulaires ou bulletins académiques.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### TEXTES GÉNÉRAUX

• Contexte économique et social .....	4
• Éducation .....	8
• Élections professionnelles, syndicalisation .....	13
• Fonction publique .....	17

### ZOOMS

• Formation, ESPE .....	4	• CPGE .....	16
• Laïcité .....	5	• Retraités .....	15
• Droits et libertés .....	6	• Formation professionnelle .....	16
• Protection sociale, santé au travail .....	7	• Action internationale .....	16
• Politique scolaire .....	8	• Action juridique .....	17
• Éducation prioritaire .....	9	• Hors de France .....	17
• Intercatégoriel : statuts-carrières-ORS .....	10	• Formation syndicale .....	18
• Rémunérations, retraites .....	11	• Communication collective et collaborative .....	19
• Mutations, affectations, remplacement .....	12	• AED, AESH .....	19
• Contenus d'enseignement .....	12	• CPE .....	20
• CO-Psy/DCIO .....	12	• Non-titulaires .....	20
• Collège .....	14	• Métier .....	20
• Lycée général et technologique .....	15		

## RAPPORT FINANCIER

• Le résultat et le bilan globaux .....	21
• Quelques ratios S3/S4 .....	22
• Les comptes du siège national .....	23



## Rapport d'activité

Le présent rapport d'activité traite de la période mars 2014 à décembre 2015. Elle a débuté avec l'arrivée de Manuel Valls à Matignon, signal d'un durcissement de la politique présidentielle. Cette nomination a été immédiatement placée sous le signe d'un renforcement de l'austérité et du renoncement à toute recherche d'alternatives économiques. Benoît Hamon a alors été très vite remplacé par Najat Vallaud-Belkacem.

Face à un gouvernement multipliant les cadeaux aux entreprises, annonçant la remise en cause du code du travail et assumant clairement son positionnement libéral, le mouvement syndical n'a pas réussi à se rassembler, ni à créer le rapport de force nécessaire. Au contraire, le clivage s'est creusé entre les organisations syndicales qui ont fait le choix d'un soutien au gouvernement et celles qui entendaient continuer à lutter auprès des salariés, chômeurs ou retraités dont la situation sociale et matérielle se dégradait. Avec la FSU, le SNES ne s'est pas résolu à cette situation et n'a cessé de travailler à la construction du nécessaire mouvement social pour casser ces dynamiques mortifères.

Dans l'éducation, cette orientation politique s'est traduite par une rupture brutale avec tous les équilibres construits au cours des débats sur la loi de refondation. Dès son arrivée la nouvelle ministre a affiché, de fait, un refus de tout débat, ses choix étant guidés par une vision libérale de l'École, beaucoup plus inspirée par les recommandations de l'OCDE que par un idéal de démocratisation et d'émancipation. Derrière un discours flatteur et fondé sur des mots-clés (réussite des jeunes, accompagnement, autonomie...) à destination des médias, son mépris pour les personnels et leurs représentants majoritaires a été violemment ressenti par les personnels d'enseignement, d'éducation et

d'orientation. Ces derniers ont dû, par exemple, faire face, souvent seuls, aux problèmes rencontrés dans leur classe après les attentats de janvier alors que le discours politique remettait en cause la capacité de l'École à construire du commun et à transmettre les valeurs de la République. Couplé à une logique managériale dévastatrice, cela a conduit à une accumulation de remises en cause d'enseignants et à des stigmatisations

auxquelles le SNES-FSU a fait front, avec eux.

Il a pris ses responsabilités de première organisation du second degré et a construit, avec la profession, le refus de la réforme du collège, sous des formes variées, débattues dans les établissements et en maintenant une intersyndicale rassemblant plus de 80 % des personnels. Ce mouvement est profondément ancré dans les collèges. Malgré la brutalité avec laquelle le gouvernement entend imposer sa réforme (publication des textes au lendemain d'une grève majoritaire dans les collèges, organi-



© Clément Martin

sation sur tout le territoire d'un plan de formatage à la réforme, pressions sur les récalcitrants, amalgames de toute nature pour déconsidérer les opposants, autoritarisme grandissant et tentatives de « mise au pas... »), il s'est inscrit dans la durée. Le SNES-FSU a ainsi fait la démonstration de sa capacité à agir et penser avec les collègues, à fédérer les luttes locales en les articulant à des rendez-vous nationaux.

C'est cette capacité et cette volonté à construire avec les personnels, à débattre et à convaincre, à intervenir dans les médias et sur les réseaux sociaux qu'il devra encore développer dans les mois qui viennent pour faire face au contexte créé, d'une part, par les attentats et les conséquences de la mise en place de l'état d'urgence et, d'autre part, par les fractures dans la société qui alimentent aussi la montée du Front National. ■



Frédérique Rolet



Roland Hubert



Valérie Sipahimalani

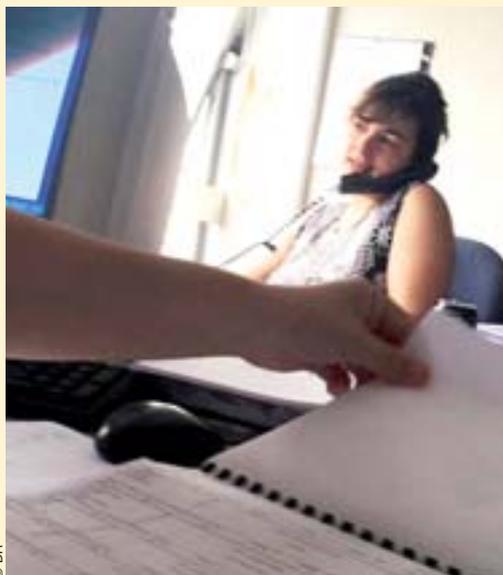


Xavier Marand



Christophe Barbillat

## Formation, ESPE



© DR

Cette période a été marquée par la mise en place des ESPE et des nouvelles modalités de stage.

Le SNES a participé à la création de l'observatoire de la FSU sur la formation, à l'organisation de stages qui ont rendu visibles les difficultés multiples rencontrées dans les ESPE : problèmes de démocratie, manque de moyens et de cadrage... Ces bilans ont nourri les interventions du SNES-FSU au comité de suivi de la réforme. Le ministère a dû infléchir son analyse de la réforme, reconnaissant les difficultés, et produire des notes de cadrage quoique trop floues et d'un niveau réglementaire insuffisant. Ces actions ont permis aux stagiaires détenteurs d'un master MEEF de bénéficier eux aussi d'une décharge de service mais qu'à mi-temps et de formations. L'enquête annuelle du SNES-FSU auprès des stagiaires a montré qu'ils sont toujours surchargés de travail, et a servi d'appui à une intervention en CHSCT ministériel. Le SNES-FSU est également intervenu afin que les FA ne soient pas une hiérarchie intermédiaire et que cette mission soit ouverte à tous.

En outre, le SNES-FSU a accompagné les étudiants ayant accepté un Emploi d'Avenir Professeur et n'a cessé d'interpeller le ministère en CTM pour obtenir un bilan. Sous la pression, le ministère a admis leur inefficacité mais leur a substitué les Étudiants Apprentis Professeurs, diminuant leur temps de présence en établissement mais introduisant l'apprentissage dans la fonction publique.

Le SNES-FSU a développé avec succès la liste de diffusion d'information auprès des candidats aux concours. Il a poursuivi les distributions de tracts au moment des écrits de concours mais se heurte à des réticences rectorales à fournir ces lieux et des difficultés en termes de forces militantes à assurer l'ensemble de ces distributions. La mise en place des ESPE a permis le rétablissement de permanences sur site mais il reste difficile de voir et

## Contexte économique et social

Un an et demi après son arrivée au pouvoir, le gouvernement de François Hollande, par son absence de rupture avec les politiques libérales, a provoqué déception et mécontentement. Les effets de la situation économique en termes sociaux ont contribué à accentuer la distance entre les citoyens et les partis politiques. Les élections municipales de mars 2014 en France ont été caractérisées par une abstention forte, un désaveu criant de la majorité, une extrême droite qui cherche à instrumentaliser le mécontentement. Au lieu de prendre la mesure de la situation pour changer de cap en ce qui concerne les choix économiques, le président de la République opère en mars 2014 un remaniement ministériel dont l'objectif est

la mise en place d'un exécutif de combat, débarrassé de tous les contradicteurs, chargé sous la houlette de M. Valls d'accentuer le cap libéral. Or, les prévisions de certains économistes pronostiquant le retour de la croissance en Europe en 2014 et l'optimisme affiché de F. Hollande pour la France sont désavoués par les chiffres de l'été. L'économie européenne stagne, l'activité économique européenne reste faible et laisse craindre un possible risque déflationniste. Mais plus la situation se dégrade, plus le discours sur les réformes structurelles nécessaires, synonymes la plupart du temps d'amputations du droit social, revient en force. Un an après le CICE, le Pacte de responsabilité, fondé sur 50 milliards de coupes

budgétaires sur trois ans et 41 milliards d'euros de baisse de cotisations et d'allègements fiscaux pour les entreprises, a été mis en place. Il repose sur des demandes du Medef acharné à dénoncer le « coût » du travail et les obstacles supposés à l'emploi, *a contrario* des revendications des organisations de salariés ; Medef qui a fait campagne sur la promesse d'un million d'emplois en contrepartie des concessions faites par le gouvernement. Dans la même veine, la loi Macron a été imposée en janvier 2015 en usant du 49-3. Depuis, les orientations libérales choisies dès le départ et amplifiées avec l'arrivée de M. Valls à Matignon ont été maintenues en dépit d'indicateurs démontrant l'échec de cette politique, sur le plan de l'emploi, de la



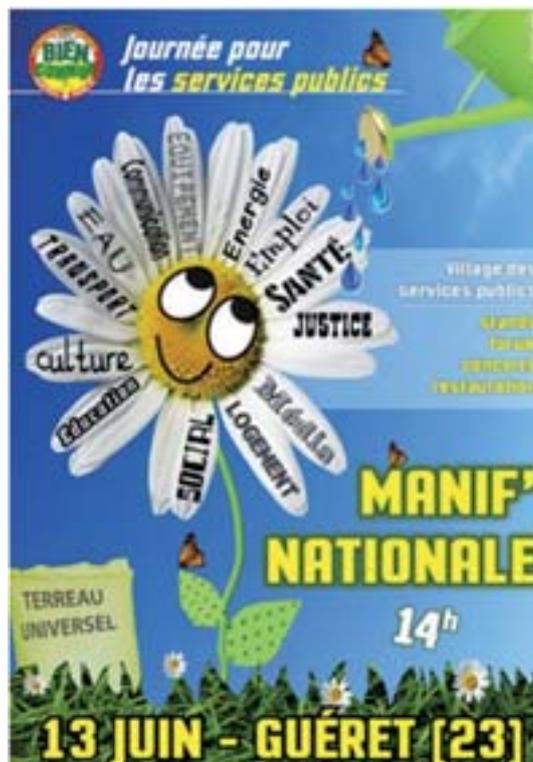
© DR



Fabienne Bellin



## RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL



résorption de la dette publique, de la correction des inégalités, tout en aggravant les difficultés de grand nombre de salariés et retraités, et en asphyxiant les collectivités territoriales. Les profits des entreprises connaissent bien un rebond grâce aux aides publiques et à la baisse du prix du pétrole mais la production stagne ainsi que l'investissement des entreprises. À l'intérieur même de la majorité, des voix se sont élevées pour demander une réorientation des politiques mais le Premier ministre a vite rappelé à l'ordre tous les contestataires.

Concernant la Grèce, le Président n'a pas non plus répondu aux attentes de tous ceux qui souhaitent que la France pèse pour une prise de conscience du danger des politiques d'austérité et pour contrer le discours

sur le remboursement indépassable de la dette. L'accord imposé le 13 juillet par les puissances européennes sous la menace de faillite de la Grèce a montré le besoin d'une réorientation profonde d'une construction européenne actuellement au service des marchés.

Dans ce contexte, le SNES-FSU a cherché à construire avec la FSU un front contre les politiques d'austérité, participé aux différentes actions inter-syndicales, interprofessionnelles (18 mars 2014, 9 avril 2015, 3 juin manifestation à Paris des retraités) comme Fonction publique (grève du 15 mai 2014, semaine d'action en novembre 2014...), défendu le rôle des services publics comme le 17 juin à Guéret à l'appel de la Convergence pour les services publics. Mais le rapport de forces a été insuffi-

sant pour inverser les choix gouvernementaux. Dans son champ de responsabilité, le SNES-FSU a participé aux différentes discussions consécutives à la loi de refondation en appréciant la nature des propositions et en cherchant à développer les mobilisations. Dès les nominations des ministres de l'Éducation (B. Hamon en avril 2014 puis N. Valaud-Belkacem en septembre), il s'est adressé à ces derniers tout en portant auprès de la profession ses analyses. Il a voté contre le décret sur les IMP et dénoncé les circulaires qui laissaient une large part à l'indemnitaire et la gestion locale, donné des consignes aux S1 pour contrer certaines mesures, organisé un appel à manifestations le jour du CTM le 17 décembre 2014. Concernant le projet de réforme du collège, le SNES-FSU a quitté les séances de discussion devant l'orientation prise par le MEN et a pris la conduite de la mobilisation dans le cadre d'une intersyndicale second degré qui a impulsé plusieurs actions nationales (grèves des 19 mai, 11 juin et 17 septembre 2015, manifestation nationale du 10 octobre) tout en maintenant une pression constante au niveau des établissements.

### Dialogue social

Censées être une illustration de la méthode du dialogue social érigée en modèle par le gouvernement, des discussions ont été instituées au niveau interprofessionnel comme dans des secteurs comme la Fonction publique. Le SNES-FSU a toujours ►►

d'échanger avec les M1. Par sa communication sur les résultats aux concours et son analyse sur les causes de la crise de recrutement, largement reprise par les médias, le SNES-FSU a obligé le ministère à publier le nombre d'inscrits dès la fermeture des serveurs, à admettre les difficultés à recruter dans certaines disciplines. Pourtant, mise à part la hausse des postes ouverts aux concours, aucune mesure n'a été prise. Le SNES-FSU, avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, a pesé pour que les conditions d'affectation des stagiaires soient le plus équitables possible. Mais le contexte de la réforme ne peut qu'entraîner une forte dégradation, accentuée par l'absence de groupes de travail nationaux et la précipitation dans laquelle se font ces affectations, entraînant nombre d'erreurs. Le SNES-FSU s'est fortement investi auprès des stagiaires tous les étés pour les informer, les conseiller et les accompagner pour la révision de leur affectation dans le respect du barème. Cet investissement s'est poursuivi par l'intervention du SNES-FSU pour revendiquer une formation de qualité, cadrer les conditions de la formation adaptée, de l'évaluation, de la titularisation et les modalités de remboursement des frais de formation. Les stagiaires ont ainsi identifié le SNES-FSU comme le syndicat incontournable et 38 % d'entre eux ont adhéré en 2014-2015. Exigeant du ministère qu'il respecte son discours sur l'importance de la formation continue, le SNES-FSU est intervenu dans les instances pour dénoncer l'absence de moyens et le détournement de la formation continue pour imposer des réformes.

### Laïcité

Depuis deux ans la question de la laïcité est revenue en force dans le débat public.

Les valeurs qu'elle porte ont été à nouveau détournées et le SNES-FSU a condamné les instrumentalisation qui en ont été faites, notamment par la confusion entretenue entre neutralité de l'État et de ses agents et neutralité de l'espace public. Il a continué à défendre le rôle primordial de l'école publique, lieu où s'apprennent et se vivent les valeurs de laïcité, où se construit l'esprit critique à l'abri des pressions, et critiqué la mise en place précipitée de l'enseignement moral et civique, sans la réflexion indispensable à une réelle efficacité.

Il dénonce toujours le financement par l'État de l'enseignement privé sous contrat et mène des actions contre les lobbies du privé qui font pression pour freiner le développement des établissements publics (en Bretagne notamment).

Il travaille avec la FSU aux interventions les plus larges sur ces questions et n'est pas étranger aux avancées que sont les préconisations de l'Observatoire de la laïcité au sujet de la situation dérogatoire de l'Alsace-Moselle. Il a organisé des stages de formation syndicale, participé à de nombreux débats et travaillé à l'appel commun de sept organisations syndicales « vivre ensemble, travailler ensemble... ».



Marylène  
Cahouet

## Droits et libertés

Le SNES-FSU a poursuivi son action en faveur d'une société plus juste et solidaire.

Il a contribué aux travaux du Haut Conseil à l'Égalité Femmes-Hommes, en particulier sur les questions d'éducation, publié un 8 pages pour la Journée mondiale des Femmes et participé à des manifestations organisées à cette occasion. Il a agi en faveur de l'égalité femmes-hommes, notamment en finalisant une recherche écrite par Dominique Cau-Bareille, ergonome, et Julie Jarty, sociologue : « Trajectoires et Rapports de genre dans l'enseignement du second degré ». Il a organisé un colloque en mars 2015 pour en exploiter les résultats. Il a soutenu la lutte des Espagnol-es contre les menaces d'interdiction de l'IVG. Le SNES-FSU poursuit le combat pour l'égalité dans le métier (salaire, avancement, pension...), participe aux initiatives de la Marche Mondiale des Femmes. Il contribue activement aux travaux du Groupe National d'Information et d'Éducation à la Sexualité (GNIES), entre autres au travers de l'organisation de forums au Salon de l'Éducation.

Le SNES-FSU a continué la lutte pour l'égalité des droits pour les personnes LGBT (PMA pour toutes...), par sa participation à l'Inter-LGBT et au Collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire, où la question de la lutte contre les LGBTphobies doit être accentuée.

Toujours attaché au respect des droits humains, le SNES-FSU a participé à toutes les campagnes et manifestations unitaires de soutien aux migrant-es (Méditerranée, Vintimille, Paris, Calais...). Il s'est opposé aux tests osseux qui permettent de nier la minorité de certains jeunes Mineurs isolés étrangers (MIE) : ni reconnus mineurs, ni acceptés comme majeurs, ils n'ont droit à aucune aide. Il a poursuivi la lutte contre toutes les formes d'exclusion : sans-papiers, élèves menacés d'expulsion – en particulier avec RESF, aux côtés de Droit Au Logement pour la défense des mal-logés, des personnes en grande précarité, etc. Le SNES-FSU a dénoncé les insuffisances de la loi ALUR et a été aux côtés des Roms, toujours chassés, jamais logés.

Fidèle à son engagement contre toutes les idéologies d'exclusion et attaché aux principes démocratiques, le SNES-FSU s'est battu, au sein du collectif « Droit de vote 2014 », pour le droit de vote des étranger-es, en participant à l'organisation de concerts et à la mise en place d'un site internet dédié.

Il était présent, avec la FSU, le 11 janvier 2015 au côté des 4 millions de manifestant-es rendant hommage aux victimes des attentats contre *Charlie Hebdo* et l'Hypercacher.

Pour autant, il a condamné les dérives sécuritaires de la loi sur le renseignement promulguée à la suite de ces événements, à cause du danger qu'elle constitue pour le respect des libertés et la démocratie.



© Thierry Nectoux

porté les revendications des personnels en cherchant à construire le rapport de forces nécessaire. Au niveau interprofessionnel s'est tenue en juillet 2014 la troisième Conférence sociale, mise sous pression par le patronat qui, une semaine avant la tenue de cette dernière, faisait état d'exigences conditionnant leur participation à la Conférence, notamment un report en 2016 du compte pénibilité initialement prévu pour janvier 2015. Le Premier ministre ayant accédé à la demande de report de la mesure, la CGT a annoncé sa décision de boycott de la conférence de même que Solidaires puis FO. En l'absence d'alternative construite, les autres OS n'ayant pas répondu positivement à la proposition de la FSU d'une expression commune, elle s'est rendue aux tables rondes pour faire une déclaration adaptée à la situation puis a quitté la place. Le Premier ministre, le soir du 8 juillet déclarait sur TF1

qu'une majorité de syndicats avaient participé au sommet social et développait sa conception des syndicats, adjuvants du gouvernement. Cette volonté du gouvernement d'instrumentaliser le dialogue social pour faire passer des réformes régressives a conduit le SNES-FSU à discuter de la façon d'aborder la quatrième Conférence en juin 2015. Le changement de nature de cette dernière, moins médiatisée et censée traiter de questions essentielles comme la formation et les nouveaux métiers liés à l'environnement, a amené la FSU à se rendre à la conférence ; après l'annonce lors de celle-ci d'une réforme du code du travail affaiblissant les garanties collectives, la FSU a interpellé le Président sur les objectifs du dialogue social. Dans l'Éducation, le SNES-FSU a participé aux différentes discussions, imposé la consultation des collègues (socle, programmes), mais a quitté

les groupes de travail quand les projets allaient à l'encontre de l'intérêt des personnels et du système éducatif. Il a poursuivi la campagne sur la revalorisation en ayant le souci d'une amélioration des carrières pour tous.

### État du syndicalisme français dans ce contexte ?

La période a vu se multiplier des conflits sociaux (cheminots, intermittents, SNCM...), qui sont restés au niveau des luttes sectorielles sans que la convergence des luttes puisse se faire. Le poids de la division syndicale en est un facteur explicatif, division attisée par l'instrumentalisation du dialogue social par le gouvernement appelant à la « responsabilité » en temps de situation économique difficile et de montée des extrémismes. Les attentats de janvier 2015 ont été en ce sens utilisés pour appeler à l'unité nationale. L'épisode des Conférences sociales n'a fait que confirmer



Sandrine Charrier



## RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

mer la volonté de certaines OS de maintenir un clivage entre OS ; la CFDT théorise l'idée que défendre les salariés c'est accepter des compromis souvent défavorables à ces derniers et que le modèle social construit depuis l'après-guerre est fini. De son côté la CGT est traversée par des tensions internes fortes, certaines fédérations préconisant une ligne plus dure face au gouvernement. De ce fait, plusieurs dates de journées d'action ont été posées l'an dernier sans inclusion dans un plan véritable, sans recherche des alliés potentiels et sans résultats probants. La difficulté du syndicalisme européen à élaborer et s'exprimer sur des alternatives crédibles

aux politiques d'austérité a pesé dans la capacité à impulser des mobilisations d'ampleur.

Dans la Fonction publique, la question de l'unité syndicale s'est posée un peu différemment du fait de la représentativité des OS, très proches en termes de résultats, aucune organisation ne pouvait laisser sans réaction le maintien prévu de la valeur du point d'indice durant 7 ans. Mais au-delà de la convergence des analyses, on retrouve sur les modalités d'action les divergences habituelles et la difficulté à concrétiser autre chose que des adresses à la ministre. Le SNES a développé dans la FSU la nécessité d'un plan d'action devant impliquer la majo-

rité des fonctionnaires ; diverses initiatives ont été prises comme la votation mais il n'a pas été possible de concrétiser une mobilisation d'ampleur.

Les résultats des élections professionnelles de décembre 2014 ont été marqués dans l'Éducation par le vote en faveur d'organisations prônant le repli ; le SNES-FSU, qui a cherché à prendre en compte les inégalités de situation des collègues et à penser des évolutions positives pour tous est sorti affaibli, le contexte poussant à la méfiance vis-à-vis de tout changement. Cependant, la réforme du collège a permis de renouer avec la profession et de construire avec elle les actions et les revendications. ●

De même, il continue sa lutte contre les idées d'extrême droite, dans l'intersyndicale « Tous unis contre l'extrême droite », le collectif « Pour un avenir Solidaire », le collectif jeune et le Collectif antiraciste, en partenariat avec des organisations syndicales et associatives telles que l'UNEF, SOS Racisme, la Ligue des Droits de l'Homme... Il y a défendu la nécessité de faire converger les diverses initiatives.

Le SNES-FSU a participé au Forum Social Mondial de Tunis et à l'Altersummit d'Athènes.

Il est également engagé dans le « Collectif pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens », aux côtés duquel il a manifesté, notamment à l'été 2014 lors des bombardements sur Gaza. Tout comme il avait été dans les manifestations pour l'admission de l'État de Palestine à l'ONU, il a été en toute logique dans celles demandant sa reconnaissance par la France. De même, il soutient le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Le SNES-FSU s'est opposé à l'utilisation des fichiers informatiques à tout va, a condamné l'extension du champ d'application du FNAEG, des fichiers élèves...

Le SNES-FSU a condamné la répression qui s'est abattue contre nombre de militants syndicaux ou associatifs. Les usages de la loi et du système judiciaire pour intimider les militants ne se comptent plus. Le SNES-FSU demande la réouverture de dossiers clos par des raisons d'État : il a été présent chaque année dans les initiatives pour demander la reconnaissance du crime d'État, le 17 octobre 1961, ainsi que pour celle commémorant l'enlèvement de Mehdi Ben Barka (en particulier en 2015, 50<sup>e</sup> anniversaire) – et demander que toutes les responsabilités soient connues sur cette affaire et l'ouverture totale des archives par la levée du secret défense.

Le SNES-FSU a poursuivi sa politique de formation en organisant des stages Droits et Libertés, dont certains en lien avec la FSU et d'autres organisations.

## Protection sociale, santé au travail

Résolument opposé au Pacte de responsabilité et au dogme de la réduction du « coût » du travail, le SNES défend avec la FSU l'idée d'un financement de la protection sociale qui vise à satisfaire tous les besoins sociaux, grâce à des recettes supplémentaires dans le cadre d'un autre partage des richesses.

Il a contesté la modulation des allocations familiales à compter du 1/07/2015 qui remet en cause l'universalité des droits dans ce domaine.

Il a soutenu la généralisation du tiers payant inscrite dans la loi de modernisation de la santé mais le texte adopté ne revient pas sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire et ne permet pas de lutter contre une médecine à plusieurs vitesses. C'est là une des conséquences de l'absence de mobilisation unitaire pour reconquérir une assu »





Odile  
Cordelier

» rance maladie obligatoire couvrant tous les besoins utiles, à définir démocratiquement.

Avec la FSU, le SNES a alerté contre les effets redoutables de la généralisation des complémentaires santé (largement subventionnées) pour les salariés d'entreprise alors que les fonctionnaires ne bénéficient d'aucune aide significative de leur employeur. Prise dans la tourmente des logiques concurrentielles, la MGEN a décidé une refonte totale de son offre globale qui s'écarte de fait des principes fondateurs de solidarité intergénérationnelle, ce que le SNES-FSU a vivement contesté. Il reste vigilant contre toute tentative visant à réintroduire un ou plusieurs jours de carence dans la fonction publique. De très nombreux collègues contactent la permanence santé du S4 pour mieux connaître leurs droits et se faire aider au quotidien dans leur démarche. Le stage « santé des personnels » organisé en novembre 2014 a mis en évidence la nécessité de mieux outiller les permanenciers santé des S2/S3 : un mémo informatisé est en cours de finalisation en lien avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU.

Le SNES-FSU a continué de porter dans les négociations Fonction publique et dans les CHSCT l'exigence d'une véritable médecine de prévention, la reconnaissance effective des accidents du travail/maladies professionnelles (ou à caractère professionnel).

Grâce à son réseau de militants à tous les niveaux, il fait remonter les réalités des conditions de travail dans les CHSCT pour porter la parole des personnels, préconiser des mesures fortes de prévention des risques professionnels, faire respecter les règles de santé sécurité au travail et exiger – en lien avec le CT – l'amélioration des conditions de travail. Il défend en effet la nécessité absolue d'une prévention primaire des RPS. Deux stages nationaux ont permis aux militants investis dans les CHSCTD et A d'approfondir leurs connaissances et d'échanger sur leurs activités.

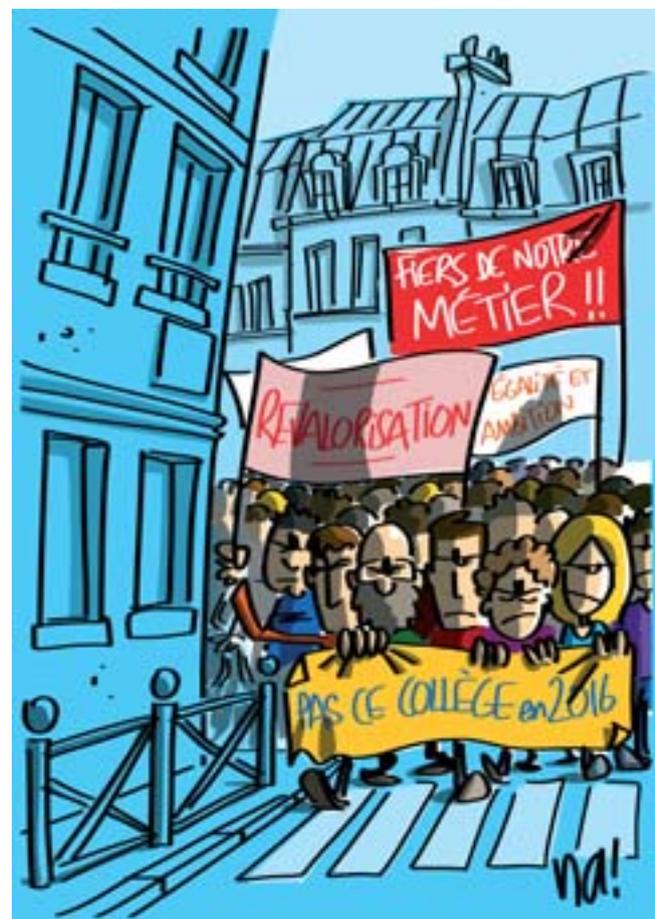
Avec la FSU, le SNES a obtenu que les moyens horaires spécifiques accordés aux représentants des personnels dans les CHSCT soient enfin concrétisés dans des textes réglementaires. Mais la vigilance s'impose encore pour que la transformation de ces moyens en décharge hebdomadaire soit effective partout.

## Politique scolaire

La politique menée depuis deux ans reste dominée par les logiques d'austérité faisant de la réduction des dépenses publiques un levier essentiel. L'éducation n'est pas épargnée et, si les créations d'emplois se sont poursuivies, la crise de recrutement perdure et efface en partie le bénéfice de ces créations déjà insuffisantes devant les besoins. Le SNES-FSU n'a cessé de faire campagne sur l'ampleur des moyens nécessaires

## Éducation

Depuis le congrès de Marseille, au printemps 2014, le ministère de l'Éducation nationale a vu se succéder deux ministres, dont l'éphémère Benoît Hamon nommé pendant le congrès du SNES-FSU et remplacé le 26 août par Najat Vallaud-Belkacem. Le choix de cette dernière a débouché sur un virage dans la politique éducative, en rupture avec les équilibres trouvés lors de l'écriture de la loi de refondation, et alors que les textes d'application étaient en cours d'écriture. Aller vite sans souci de la qualité, sans réflexion sur les possibilités de mise en œuvre sur le terrain, et sans tenir compte de la voix des personnels, tel est devenu le contexte de travail au ministère. Ce mépris des personnels au plus haut niveau est relayé jusque dans les collèges et les lycées par certains recteurs, IPR et chefs d'établissement. À ce contexte idéologique se sont ajoutés les attentats dramatiques de janvier et de novembre 2015, ayant conduit pour les premiers à une remise en cause de l'École et des personnels de terrain, accusés par une partie des parlementaires et de l'opinion d'un défaut de « transmission des valeurs de la République ». À tous les niveaux, le SNES-FSU s'est investi pour faire valoir sa conception de l'éducation, et sa lecture des textes réglementaires, avec le souci permanent de construire avec la pro-



fession revendications et modalités d'action.

### Revaloriser nos professions

À la suite du congrès de Marseille, le SNES-FSU s'est adressé à Benoît Hamon, lui rappelant l'urgence à revaloriser les salaires et les conditions de travail des enseignants. L'absence de perspective au fil des mois a conduit le SNES avec la FSU à organiser une semaine d'actions se concluant par un meeting le 22 novembre 2014 « Avec la FSU, l'Éducation donne de la voix ! », puis à appeler à la grève dans l'éducation le 3 février 2015, pour les conditions de travail,

l'emploi, les salaires et la formation. Ces deux initiatives connurent un succès mitigé (30 % de grévistes dans les collèges en février). À l'initiative du SNES-FSU, un travail conjoint avec les autres syndicats de l'éducation a débouché sur une feuille de route fédérale quant aux revendications salariales. S'est aussi poursuivie la réflexion avec le CNAM sur le travail et les collectifs de travail, débouchant en novembre 2015 sur un colloque « Faire son métier, contre vents et marées ». Le SNES-FSU a aussi pris toute sa part dans la poursuite de la formation



Monique  
Daune



## RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

des collègues nommés dans les CHSCT, et dans la coordination fédérale de leur travail et de leurs interventions.

### Programmes du collège

Dans la continuité de son action de l'année précédente, le SNES-FSU s'est impliqué pour faire passer sa conception des programmes, et pour que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture se démarque de sa version du socle de 2005. Il a rencontré le Conseil supérieur des programmes (CSP), a produit des contributions et des analyses afin d'éclairer les personnels amenés en septembre 2014 à se prononcer sur le projet de socle. Les résultats de cette consultation ont montré que ces positions étaient largement partagées par la profession.

Avec la FSU, il s'est abstenu sur le texte présenté en Conseil supérieur de l'éducation (CSE) en mars 2015. Ce vote prenait acte du fait que le socle constitue désormais le cadre d'écriture des programmes et non un sous-ensemble pour élèves en difficulté. Mais il marquait aussi une défiance face à la volonté du ministère de figer dans le décret que les élèves seraient évalués sur chacun des domaines du socle sans compensation possible. Or, ce parti pris jamais discuté au préalable semblait intenable. Il n'a d'ailleurs pas été mis en application dans la réforme de l'évaluation. Mené de mai 2014 à octobre 2015, le travail sur les programmes a été difficile, le CSP travaillant dans l'opacité et de nombreux autres groupes de pression étant à l'œuvre. Le

SNES-FSU a consulté la profession de façon à faire le bilan des programmes en application, en a tiré des recommandations transmises au CSP, et a pu enrichir les résultats de la consultation officielle sur les projets de programmes en mai-juin 2015. Avec la FSU, il a donné au CSE des 7-8 octobre 2015 un avis défavorable sur ces textes, de qualité très inégale selon les disciplines, et que le ministère n'a pas voulu prendre le temps d'améliorer en particulier en prenant en compte notre demande de repères annuels. Le SNES-FSU avait aussi travaillé entre-temps sur les parcours (PEAC, avenir), et sur l'enseignement moral et civique, dénonçant la reconstitution d'un millefeuille de prescriptions, proposant des amendements visant à en changer sa concep- ►►

pour permettre un redressement de la situation des établissements et sur les mesures impératives à prendre pour enrayer la crise de recrutement. La mise en concurrence des établissements, le déploiement du nouveau management public ont continué à se développer (conseil de cycle, école-collège...). Les publications, les nombreux stages ou réunions organisés par le SNES-FSU ont permis d'informer, de débattre et de construire les actions et interventions dans les établissements et les CA.

La réforme de l'État, engagée depuis 2012, s'est appuyée sur une réforme territoriale au parcours erratique. Cependant, en se situant dans la logique de compétitivité européenne et de baisse des dépenses publiques, cette réforme affaiblit le rôle de l'État, va développer la concurrence entre et au sein des territoires et faire la part belle aux marchés. La nouvelle carte des Régions s'articule avec une réorganisation de l'État et débouche sur une fusion des services régionaux de l'État, au risque d'un accès réduit au service public pour une partie de la population et de nouvelles suppressions de postes, de mutualisation de services. Si le gouvernement a renoncé à fusionner les académies, un projet de décret portant sur l'organisation et la coordination interacadémiques reprend la logique de fusion contre laquelle le SNES et la FSU se sont battus.

Le SNES avec la FSU est intervenu auprès des ministères et des parlementaires pour revendiquer que le développement et la proximité des services publics, la lutte contre les inégalités territoriales, soient pris en compte dans un éventuel nouveau maillage des collectivités territoriales. C'est aussi avec le souci d'agir avec les usagers pour défendre les services publics, que le SNES est partie prenante au sein de la FSU de la Convergence nationale des services publics (manifestation à Guéret en juin 2015).

### Éducation prioritaire

La réforme de l'Éducation prioritaire n'a pas été à la hauteur des enjeux. Elle s'est concrétisée par une circulaire de cadrage en juin 2014, et la mise en place à l'automne 2014 de nouveaux critères amenant à distinguer des réseaux REP et REP+. Tout au long du processus d'élaboration de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, le SNES avec la FSU a pesé pour obtenir des critères objectifs, transparents, et une carte qui réponde aux besoins alors que les inégalités n'ont cessé de se creuser et le gouvernement a décidé *a priori* de maintenir le nombre de réseaux, tout en faisant entrer de nouveaux territoires dans le décompte. Il a par ailleurs laissé aux académies le soin de déterminer les collèges concernés. Cela n'a pas permis de traiter équitablement les collèges sur l'ensemble du territoire. Les mouvements de protestation soutenus par le SNES-FSU à l'automne 2014 se sont soldés par l'attribution de moyens supplémentaires pour quelques établissements sortant du dispositif, sans obtenir d'élargissement de la carte, publiée en décembre 2014. La situation des lycées qui relevaient de l'éducation prioritaire n'est toujours pas réglée malgré les mobilisations des collègues et les multiples interventions du SNES-FSU qui a obtenu cependant un moratoire sur certains points. Le SNES-FSU a suivi et accompagné attentivement durant l'année scolaire 2014-2015 les collèges REP+ préfigurateurs. Un colloque a rassemblé le 9 octobre 2014 des représentants de ces établissements, afin de faire le bilan de la mise en place de la pondération 1,1 ainsi que du pilotage pédagogique académique et local définis par la circulaire de juin 2014, sur laquelle il était intervenu afin que soit rappelée la liberté pédagogique des équipes. Il est intervenu et continue d'intervenir à tous les niveaux pour que le temps libéré par la pondération, qui appartient aux professeurs, soit bien reconnu comme la prise en compte des tâches déjà effectuées par les équipes et n'ayant à ce titre à n'être ni comptabilisé ni compensé.



© DR



Anne Féray

## Intercatégoriel : statuts-carrières-ORS

### Suivi de la gestion des personnels en CAP : avancements, promotions, listes d'aptitude, notation...

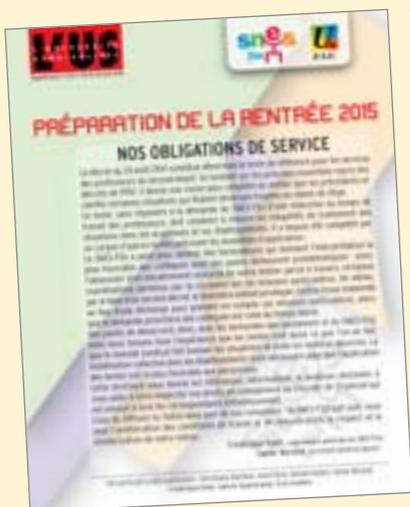
Par les publications nationales périodiques, le site Internet national, les stages de formation des élus... ont été assurées l'information régulière la plus large des personnels ainsi que leur défense dans les CAP : organisation des CAPN, coordination de l'action des élus dans les CAPA, information préalable des personnels, communication individuelle des résultats... Les nombreuses interventions auprès du ministère ont porté tant sur le contenu des notes de service, afin de les faire évoluer dans un sens favorable à tous, que sur les modalités concrètes de gestion et d'action en CAP.

#### Le dossier de la hors-classe

S'appuyant sur les conclusions du groupe « métier » ministériel (« *Tous les enseignants du second degré ont vocation à bénéficier de cet avancement* »), le SNES-FSU a fait très sensiblement évoluer le contenu des notes de service, n'acceptant aucun *statu quo*. Ainsi, grâce à l'action opiniâtre du SNES-FSU et de ses élus dans les CAP, ce sont désormais plus de 80 % des collègues au 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale qui bénéficient d'un accès élargi à la hors-classe dans le déroulement de la carrière (campagnes de promotion 2014 et 2015). Dans le même temps, le SNES-FSU poursuit le combat pour la revalorisation de tous.

#### Le dossier des ORS

Après la publication du décret statutaire du 20 août 2014 redéfinissant les obligations de service des professeurs du second degré, le SNES-FSU a défendu ses revendications lors de la rédaction du décret indemnitaire relatif à la rémunération des missions particulières. Il a pesé de tout son poids sur l'écriture des circulaires du 4 juin 2014 et du 29 avril 2015 afin que le cadre national soit appliqué de la façon la plus favorable aux personnels. À chaque étape des discussions, la profession a été régulièrement et largement informée des évolutions des textes :



tion trop « comportementaliste », par ailleurs impossible à évaluer sérieusement. Sur tous ces textes, dont la date d'effet a été ou sera précipitée, il a demandé des reports de mise en œuvre, sans succès malheureusement.

#### Évaluation des élèves

À l'automne 2014, le SNES-FSU a épinglé le parti pris idéologique du lancement ministériel de la conférence nationale sur l'évaluation, dont l'objectif semblait la chasse à la note chiffrée. À la publication du rapport en février 2015, l'affaire avait fait pschitt. La réforme de l'évaluation, menée en accéléré en septembre-octobre 2015, n'a concerné que l'école et le collège. Le SNES-FSU a pris acte du maintien des épreuves terminales du DNB, mais a dénoncé l'organisation de la part du contrôle continu de l'examen, qui s'apparente à un nouveau LPC, même si le livret est dans le même temps enfin abrogé. Même simpli-

fiée, l'évaluation des domaines du socle remplaçant celle des disciplines au contrôle continu sera difficilement compréhensible par les familles, et source de travail supplémentaire pour les personnels sans que l'on puisse mieux savoir ce que les élèves ont acquis. Elle induit de fait une hiérarchie disciplinaire, de par la disparition de l'évaluation pour elles-mêmes de chacune des langues vivantes, de l'éducation musicale, des arts plastiques et de l'EPS. En CSE le 15 octobre 2015, le SNES-FSU a voté contre.

#### Réforme du collège

Les réformes et mesures des dernières années ayant conduit à une forte dégradation des conditions de travail et d'étude en collège, ainsi qu'à un creusement des inégalités sociales de réussite scolaire, le SNES-FSU a répondu positivement à l'invitation du ministère à des réunions multilatérales en février-mars 2015, a accepté de discu-

ter d'interdisciplinarité, modalité d'enseignement intéressante sous certaines conditions (progressive et dans le cadre des programmes disciplinaires) ou d'aide aux élèves au fil des heures de cours.

Mais la volonté du gouvernement d'aller très vite, sans laisser le temps d'une consultation de la profession (questions des langues vivantes étrangères et régionales, des langues anciennes, des modalités de l'interdisciplinarité, de la réintroduction des sciences physiques et chimiques en classe de Sixième assortie d'une globalisation des horaires de sciences et technologie), et l'ajout surprise, lors de ce qui fut pour le SNES-FSU la dernière réunion de travail, d'une surcote d'autonomie permettant aux établissements de faire varier les horaires disciplinaires de Cinquième-Quatrième-Troisième, ont conduit le SNES-FSU à refuser la réforme proposée et à quitter la table des discussions. La lutte contre la réforme a pris trois directions, le principe étant de construire le refus avec les collègues. Le SNES-FSU a tout d'abord informé sans relâche la profession et formé les militants. Des centaines de collègues ont participé aux stages syndicaux. En parallèle, pour obtenir l'abrogation des textes, il a relancé et animé l'intersyndicale du second degré (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT Éduc'action, SNEIP-CGT, SNALC-FGAF, SUNDEP Solidaires,



Jean-Michel Harvier



## RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

SUD Éducation sur certaines actions, SIES-FAEN, SNCL-FAEN, CNGA CFE-CGC), avec laquelle il a appelé à la grève le 19 mai 2015, qui fut majoritaire, le 3 juin, moins suivie, le 17 septembre (suivie par plus d'un tiers des collègues en collège), et à une manifestation nationale le 10 octobre (plus de 15 000 personnes à Paris). En plus de ces temps forts nationaux, il a proposé différentes modalités d'actions : pétition soutenue par des associations de spécialistes, motions de CA, lettres aux parents, aux élus, réunions publiques, refus de se porter volontaire pour les formations, tract intersyndical, carte-pétition, etc. Le SNES-FSU a enfin mené la bataille d'opinion dans les médias, qui ne lui sont guère favorables, et sur les réseaux sociaux. Il a rappelé avec constance les effets délétères d'une réforme ne répondant pas aux besoins des élèves ni des personnels, et dont l'enseignement privé sortirait certainement grand gagnant. Il a aussi rappé-

lé son projet, qui s'appuie sur l'amélioration des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels, sur le travail des savoirs dans la classe, caractéristique probablement pas assez spectaculaire pour que les médias s'en emparent. Il a dénoncé les tentatives d'amalgame du gouvernement cherchant à assomiler les opposants à la réforme aux forces conservatrices, voire réactionnaires.

### SEGPA

Les SEGPA ont fait l'objet d'un travail fédéral poussé (SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNPI), permettant d'opposer un front uni aux tenants de l'inclusion à tout prix. L'arrêté et la circulaire publiés en octobre 2015, après plus d'un an de multilatérales au ministère, actent le maintien de la structure à quatre divisions. Il s'agit d'une victoire de la FSU, même si la volonté de dilution dans les classes ordinaires suinte des modalités d'enseignements proposées.

### Lycée

Le dossier de la réforme, repoussé de mois en mois, fait finalement l'objet à partir de décembre 2015 d'un simple bilan dont le ministère annonce qu'il ne fera l'objet d'aucune mesure d'importance. Le SNES-FSU a organisé la mobilisation intersyndicale des professeurs de philosophie dénonçant les conditions d'enseignement de leur discipline en voie technologique (lettre à la ministre, pétition, appel d'universitaires, rassemblements au moment du baccalauréat) et demandant un fléchage des doubléments pour toutes les disciplines. Il a renouvelé sa demande d'allègement des programmes d'histoire-géographie en Terminale S (pétition intersyndicale). Il a consulté les collègues de la voie technologique, a établi un bilan syndical de la réforme et saisi les CHSCT sur leurs conditions de travail en STI2D. Il a réitéré sa demande d'un groupe de travail sur les langues vivantes (carte, conditions de travail, ►►

nombreux articles dans *L'US* et sur le site Internet, deux publications spéciales de masse, *Courrier de SI* spécifique afin que les sections d'établissement puissent se saisir du dossier...

Le combat pour que s'impose partout et se généralise l'application des textes statutaires, dans le sens le plus favorable à la profession, se poursuit : les questions soulevées, récurrentes, sont principalement dues à la logique managériale qui exacerbe les contradictions entre les moyens insuffisants et les besoins des établissements, ainsi qu'à la mauvaise volonté, voire la mauvaise foi de certains cadres.

Le SNES-FSU est très régulièrement intervenu, et continue de le faire, pour que tous les collègues puissent faire respecter leurs droits et lutter efficacement contre les dérives managériales et la réunio-nite. Il a mis en ligne, dès la rentrée 2015, des ressources à disposition de tous les collègues, comportant l'ensemble des références, l'état des textes et les conseils de démarche et d'action syndicale, tant individuelle que collective.

## Rémunérations, retraites

Le SNES-FSU a poursuivi le service rendu aux syndiqué-es et aux personnels : permanences, réponses aux mails, publication à chaque rentrée scolaire du 16 pages « Traitements », publication en octobre 2014 d'un mémo consacré aux règles de détermination des pensions de retraite.

Le SNES-FSU s'est saisi de toutes les études disponibles sur les rémunérations enseignantes, nationales ou internationales, pour faire connaître le déclassé salarial de nos professions. Il a donc porté dans la négociation PPCR ses revendications pour la rémunération de nos qualifications (voir « Fonction publique »).

En application des « chantiers métiers », les rémunérations indemnitaires ont commencé d'être revues. Comme le SNES-FSU le revendiquait, les indemnités ÉCLAIR et IFIC ont été abrogées et remplacées. Les montants des indemnités versées aux personnels des établissements REP et REP+ ont été augmentés (de 50 % ou doublés). Mais le SNES-FSU s'est opposé au régime des indemnités pour missions particulières (IMP), qui favorise les indemnités plutôt que la décharge de service et laisse une place importante à l'arbitraire local.

Avec la FSU, le SNES-FSU a interpellé le gouvernement sur la situation des fonctionnaires par rapport à leurs droits à retraite. La transposition de dispositions du régime général, déjà critiquables dans ce cadre, a des effets plus lourds pour les fonctionnaires dont la durée d'assurance est déterminée jour après jour. L'absence de réponses est significative du déni des pouvoirs publics en la matière.



© Clément Martin



Jacques Lacroix

## Mutations, affectations, remplacements

Dans la continuité de son action, le SNES-FSU a porté ses mandats de changement et d'amélioration de la situation des personnels dans le champ des mutations et affectations. Il s'est heurté à une volonté politique affirmée de persister dans la ligne des gouvernements précédents. Ainsi en est-il allé de la diffusion du projet de mouvement et de l'excessive valorisation des priorités dites « légales ».

Enjeu essentiel pour la défense des personnels et la transparence des opérations de mutation, le paritarisme a été préservé. La pérennité et la continuité de la défense individuelle et collective des collègues ont été assurées à chaque étape du mouvement.

Soucieux de maintenir la nécessaire cohésion que la situation appelle, le SNES a développé le travail mené avec les syndicats de la FSU concernés (SNEP et SNUEP) à travers, notamment, les publications mais aussi durant les commissions paritaires. C'est dans le même souci que le séminaire S3/S4 a été rétabli. Au lendemain des élections professionnelles de décembre 2014 qui ont permis un considérable renouvellement et rajeunissement de ses élus, le SNES-FSU a conduit, à travers des stages, un important travail de formation tant à l'endroit des élus nationaux qu'académiques.

Sur le remplacement, le SNES-FSU continue la bataille pour défendre le principe des suppléances assurées par des personnels titulaires affectés sur zone de remplacement, combattre la dégradation des conditions d'exercice des TZR et obtenir une juste prise en compte des difficultés des missions de remplacement (indemnités, bonifications pour les mutations...). Le SNES-FSU est intervenu pour que les TZR en suppléance se voient attribuer la bonification EP lors de la phase interacadémique, au même titre que ceux en AFA. À la demande des S3, les militants du secteur emploi du S4 ont animé des stages académiques afin, non seulement d'informer les TZR sur leurs droits et leurs devoirs, mais également d'avoir une vision des politiques académiques en matière de remplacement.

Le groupe national (GN) TZR se réunit régulièrement afin de fournir un travail commun S3-S4. Suite au travail de ce GN, le *Mémo TZR* a été entièrement revu à la rentrée 2015 à l'aune du décret 2014-940 et avec de nouvelles rubriques (CPE, conditions de travail...).

## Contenus d'enseignement

La réflexion du SNES-FSU sur les contenus s'organise autour de trois axes : faire réussir tous les élèves, poursuivre la démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications, améliorer la qualité de l'enseignement notamment par la diffusion de résultats des travaux de recherche.

### CO-Psy/DCIO

La dernière période a été marquée par des avancées notables pour les conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO.

Alors qu'aucun groupe de travail n'était à l'ordre du jour, contrairement aux autres métiers de l'EN, le SNES-FSU a obtenu l'ouverture de ce « chantier métier » qui a finalement débouché sur la création du corps unique des psychologues de la maternelle à l'université, avec deux spécialités : premier, second degré et supérieur, revendication portée par la FSU depuis 30 ans ! Malgré une vision très réductrice du métier de CO-Psy qui visait à en repousser l'exercice aux marges de l'école et à faire de la place à un « psychologue du socle » issu du premier degré, nos interventions ont permis d'acter un référentiel d'activités conforme à l'exercice réel du métier et à nos revendications. Lors de l'écriture des nouveaux décrets et des référentiels de formation, le SNES-FSU sera vigilant afin qu'aucune dérive ne vienne contrarier ce qui a été acté dans les fiches et dans le référentiel d'activités. S'il est prévu que les CO-Psy ne soient plus exclus de la hors-classe, la nouvelle échelle que nous réclamons pour les DCIO et le régime indemnitaire déséquilibré entre premier et second degré posent toujours problème.

L'augmentation des recrutements de 65 à 165 au dernier concours est aussi à mettre au compte de nos mobilisations.

Alors que la tentation de régionaliser les CIO était encore à l'ordre du jour en 2013, le SNES-FSU a obtenu que les CIO soient réintroduits comme structures de l'EN. Leur contribution



au SPRO a été cadrée dans la loi du 5 mars 2014, même si certaines Régions n'hésitent pas à contourner le texte pour contraindre les CIO à participer au SPRO au-delà de ce qui a été fixé dans l'indifférence, voire la complaisance, de certains recteurs. La « carte cible » définie par le ministère, en cas de désengagement de tous les conseils départementaux, est

malgré tout un point d'appui car elle signifie la volonté du MEN de conserver un service public d'orientation dans l'Éducation nationale. Mais elle est très insuffisante. Ce sont près de 130 CIO qui sont menacés de fermeture à très court terme. Le SNES-FSU œuvre pour qu'un plan de reprise de tout le réseau soit programmé afin que les CIO aujourd'hui supportés par les collectivités locales soient repris par l'État. La politique du fait accompli ne peut pas devenir la nouvelle règle de gestion dans les Régions.

» évaluation des élèves etc.), dont la première réunion s'est tenue en octobre 2015.

### Post-bac

Le SNES-FSU a poursuivi le travail fédéral sur la liaison lycée-bac, permettant des positions communes lors des diverses consultations en cours : diplômes et blocs de compétences, orientation des bacheliers professionnels dans le supérieur, apprentissage pré-

et post-bac, mais aussi traitement de la carte des formations par les Régions.

### Retour en formation initiale

La mise en décret du droit au retour en formation initiale pour les 18-25 ans sortis du système éducatif sans certification aurait pu constituer une avancée, mais elle ne s'est pas accompagnée des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

### Orientations scolaire

Le combat pour maintenir un service public d'orientation scolaire s'est poursuivi avec la lutte contre les fermetures de CIO départementaux et pour le maintien de l'intervention des CO-Psy partout où il le faut. Le chantier métier a débouché sur la mise en place d'un nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale, regroupant les CO-Psy, les DCIO et les psychologues scolaires. ●



Caroline Lechevallier



# Élections professionnelles, syndicalisation



Les élections professionnelles de décembre 2014 étaient, pour la seconde fois, organisées sous la forme d'un vote électronique. Le SNES-FSU, en lien avec les autres syndicats nationaux de la FSU, a pesé pour obtenir des conditions améliorées tant sur le plan de l'accessibilité au vote que sur le plan de la sécurité. Cependant les modalités du vote, avec le passage obligé par la boîte électronique professionnelle ont été un frein qui a empêché nombre de collègues de participer au vote. La mise en place, à notre demande, d'une

journée de vote sur le lieu de travail (le jeudi 4 décembre) n'a pas eu l'impact escompté en raison de la faible implication des personnels de direction des établissements. De même l'absence d'affichage et de publicité sur les listes autres que par l'intermédiaire des boîtes professionnelles n'a pas créé les conditions d'une réelle campagne. Le SNES-FSU a utilisé la possibilité d'envoi de messages électroniques à l'ensemble des électeurs, mais les conditions imposées par l'administration pour cet envoi et le nombre important de listes ont

conduit à un rejet par les personnels de ce type de communication plutôt qu'à créer les conditions indispensables pour faire vivre une véritable campagne électorale. Les publications papier conçues et réalisées avec les syndicats nationaux de la FSU qui présentaient des listes communes avec le SNES n'ont pas eu, dans ce contexte, l'impact attendu. Le SNES a été très attentif à l'articulation entre le vote FSU pour les CT et les votes aux CAP, même si les visuels choisis par la FSU étaient difficilement compatibles avec les axes choisis par le SNES-FSU pour la campagne des élections aux CAP. Au final, les résultats confirment le SNES-FSU comme premier syndicat du second degré avec quatre fois plus de voix que le second, malgré des pertes en voix et en pourcentage et le fait que le SNES-FSU passe nettement en dessous de la barre des 50 %. Ils continuent de placer la FSU comme première force syndicale dans l'Éducation nationale. Le taux de participation au CTM est en hausse de 3,19 points. Cette hausse étant plus faible dans nos CAPN (0,90 point pour l'ensemble de nos CAPN) et très contrastée (de - 0,87 point chez les agrégés à + 7,11 points chez les CPE). L'organisation du scrutin a encore conduit à la minoration inacceptable du poids des personnels de l'Éducation nationale

À partir de la réflexion qu'il mène sur les programmes et les pratiques avec les collègues, des chercheurs, des formateurs, des associations, etc., complétée par des enquêtes disciplinaires auprès de syndiqués et de non-syndiqués, le SNES-FSU a réalisé un bilan des programmes du collège, travaillé sur la culture commune et « les incontournables » des disciplines scolaires, et fait des propositions pour l'écriture des nouveaux programmes qu'il a remis au Conseil supérieur des programmes (CSP). Il a rencontré le CSP à plusieurs reprises, analysé les projets de programmes, consulté la profession, obtenu des modifications des projets initiaux. Il a élaboré une analyse des nouveaux programmes (publication en ligne et publication papier). Il a participé à la création d'outils (16 pages, vade-mecum, site internet, etc.) pour permettre aux collègues d'entrer dans la consultation ministérielle sur le socle commun et sur les programmes. Il a pris toute sa place dans la lutte contre le projet de réforme du collège (analyse des projets ministériels, information de la profession, construction d'argumentations et d'outils...).

Le SNES-FSU a organisé des journées de réflexion disciplinaires au cours desquelles il a rencontré plus de 2 000 collègues, et participé à des initiatives plus larges, comme des stages nationaux ou académiques : évaluation des élèves ; socle commun et culture commune ; pédagogie différenciée ; interdisciplinarité ; laïcité ; langues régionales ; numérique ; liaison Troisième-Second avec le SNEP, le SNUEP et le SNETAP. Il participe au chantier de l'Institut de la FSU sur les disciplines.

Il a poursuivi son travail sur les contenus d'enseignement en collège, en lycée, dans les enseignements technologiques.

Les rencontres avec les associations de spécialistes, certains mouvements pédagogiques, l'organisation et la participation à différents colloques et rencontres (Salon d'Ivry, Rendez-vous de l'histoire de Blois...), son travail sur la culture commune, rendent le SNES-FSU incontournable sur toutes les questions de contenus, de programmes et de choix éducatifs.





Matthieu Leiritz

## Collège

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République s'accompagnant du choix politique d'une « priorité au primaire », le collège n'a bénéficié à la rentrée 2014 d'aucune mesure permettant d'en améliorer le fonctionnement, hormis pour les préfigureurs REP+.



© BR

Il fallait attendre la réforme... Dans cette période, le SNES-FSU a travaillé sur la liaison primaire-secondaire lors de stages académiques et de groupes de travail avec le SNUipp, notamment dans le cadre de la mise en place du conseil école-collège, dont il a dénoncé les modalités de mise en place et de fonctionnement. Il a aussi poursuivi la réflexion sur la liaison collège-lycée, sous forme de stages, et de groupes de travail avec le SNUEP. Son intervention avec la FSU a permis de sauver la structure SEGPA d'une transformation en simple dispositif inclusif. Il a enfin accompagné les collègues des REP+ préfigureurs et est intervenu à tous les niveaux pour que les mesures nouvelles, dont la pondération, soient mises en place au bénéfice des personnels et des élèves, et non d'une hiérarchie corralisante.

La réforme du collège a été imposée brutalement, sans donner de temps au dialogue, ni avec le ministère ni avec la profession. Afin de permettre l'appropriation des propositions, le débat, et l'action, le SNES-FSU a produit des outils à destination des militants et des collègues, tant sur la réforme de l'éducation prioritaire que sur celle du collège : colloque, publications, tracts et divers autres outils, parfois intersyndicaux. Les stages académiques et nationaux ont touché des centaines de militants et collègues, syndiqués ou pas.

et du syndicalisme enseignant dans la Fonction publique. Cela n'a pas permis à la FSU de redevenir la première fédération de la Fonction publique d'État.

L'UNSA et le SGEN, défenseurs d'une conception du système éducatif radicalement différente de la nôtre, ne gagnent presque rien en pourcentage, l'érosion continue du SGEN étant compensée par les progrès de l'UNSA. La poussée importante des votes de repli (FO) ou porteurs de valeurs de droite (SNALC) est à mettre en lien avec plusieurs facteurs, en particulier le climat social difficile, le contexte de crise globale, aggravés par les politiques d'austérités et le sentiment de perte de confiance et d'autorité naturelle de l'enseignant. Les scores de SUD et de la CGT montrent que le désarroi, la souffrance des collègues ne les conduisent pas nécessairement à une radicalité d'action. Ces constats, actés par la CAN de décembre 2014, qui montrent que le

SNES-FSU éprouve des difficultés importantes à diffuser et faire partager ses idées à l'ensemble de la profession, ont conduit à mener une réflexion collective sur la façon dont les positionnements du SNES-FSU peuvent être perçus et partagés par la profession. C'est à une revitalisation de ce qui a toujours fait notre force (notre tissu militant, nos sections d'établissement, notre capacité à construire avec les collègues nos revendications, notre respect des règles démocratiques dans les prises de décision et leur mise en œuvre...) et au développement d'une plus grande proximité avec la profession qu'il a travaillé : mieux faire valoir le travail quotidien des élus et des militants, mieux mettre en valeur notre souci permanent de la défense individuelle et collective des personnels. Le SNES-FSU a mis en place les « observatoires de la vie syndicale », mandat du congrès national de Marseille, qui ont établi un

état des lieux et élaborent des propositions qui sont mises en débat dans les instances du SNES-FSU. Ses axes de réflexion sont validés régulièrement par la CAN ou le CN : rôle du S2, communication avec les militants, les syndiqués et plus largement la profession, organisation des instances, renouvellement des équipes militantes, utilisation des moyens syndicaux...

Toutes ces questions sont liées à la syndicalisation. Si ces deux années d'exercice ont vu une stabilisation du nombre d'adhérents, le constat de la difficulté à fidéliser nos adhérents et à retrouver une progression de leur nombre reste d'actualité. Les mesures prises pour faciliter l'adhésion (mensualisation, adhésion en ligne...) ont eu un impact positif, mais c'est bien aussi sur le plan de la visibilité du SNES-FSU dans le débat public, sur sa capacité à prendre charge les problèmes des personnels, d'être à leur côté et de porter un projet fédérateur pour leur métier





Bruno Mer



et pour le système éducatif qu'il faut travailler. Cette réflexion a été engagée dans le cadre des observatoires en parallèle avec celle sur les conditions d'un militantisme qui ne

décourage plus (conditions matérielles, rôle des différents échelons du SNES-FSU, fonctionnement des instances, diffusion et partage de l'information...). Les outils

statistiques développés au niveau national sur les taux de syndicalisation et les moyens de communication sont un apport précieux qu'il conviendra de mieux utiliser. ●

## Lycée général et technologique

Dès les premières discussions autour du projet de « refondation de l'École », le SNES-FSU était intervenu pour exiger un bilan exhaustif et sincère de la réforme Chatel des lycées. En effet, nos analyses comme les remontées des collègues convergeaient pour dire qu'il fallait une remise à plat de cette réforme. Que ce soit au niveau de l'autonomie des établissements, des dotations globalisées, de l'accompagnement personnalisé, de l'identité des séries, en particulier les séries technologiques, des modes d'évaluation au baccalauréat, tout devrait être repris et des évolutions majeures auraient dû être mises en œuvre afin de relancer la démocratisation et la réussite des jeunes au seuil de l'enseignement supérieur.

Mais le ministère, empêtré dans la réforme des rythmes scolaires, privilégiant souvent la communication à l'action, bâclant une inacceptable réforme du collège, n'a pas daigné s'intéresser réellement à la situation des lycéens et de leurs enseignants.

Pourtant le SNES-FSU est intervenu sur tous les fronts : lorsqu'il s'est agi de faire reconnaître la souffrance des professeurs de STI devant le CHSCT ministériel, lorsqu'il a fallu dénoncer les conditions de correction et d'évaluation des élèves au baccalauréat en langues vivantes, dans les disciplines scientifiques et expérimentales, en philosophie, dans les disciplines technologiques... Le SNES-FSU a également tenté de peser pour un calendrier scolaire permettant des conditions de passage satisfaisantes des examens et des périodes de congés respectées.

Au moment où le ministère annonce (enfin) un bilan de la réforme des lycées, bilan qui, si on analyse les premières fiches préparatoires, sera étriqué autour de quelques questions ponctuelles, sans volonté d'évolution en profondeur du lycée général et technologique, le SNES-FSU est prêt à y opposer son propre bilan. En effet, les analyses et propositions du SNES-FSU depuis plus de trois ans, les résultats des enquêtes qu'il a menées auprès des enseignants des séries technologiques, de ceux de langues vivantes, les péti- »

## Retraités



© Clément Martin

La politique d'austérité et ses conséquences pour actifs et retraités s'est poursuivie durant les deux années écoulées. Réformes successives des retraites, mesures fiscales régressives, dépenses contraintes, dépenses de santé... ont provoqué une diminution sérieuse du pouvoir d'achat des retraités alors que les pensions sont gelées depuis 2013 (le 0,1 % concédé le 1<sup>er</sup> octobre 2015 relève plutôt de l'aumône). L'effectivité de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, financée par les 0,3 % de la CASA payée par les seuls retraités imposables, est prévue pour 2016. Nous avons dénoncé ses grandes insuffisances, mais il est important que les personnes puissent bénéficier rapidement de ses avancées.

Face à ces attaques, le SNES avec la FSU a su construire un arc unitaire d'organisations de retraités (CGT, CFTC, Solidaires, FO, FGRP-FP, CGC, UNRPA, LSR) qui a mené des batailles au cours de cette période : 20 000 retraités à la manifestation nationale du 3 juin 2014, initiatives dans les départements et au CESE en mars-avril 2015, 100 000 cartes pétitions déposées à l'Élysée le 1<sup>er</sup> octobre, initiatives locales du 24 novembre 2015... Les retraités ont aussi participé avec les actifs aux actions menées par le SNES-FSU. Ils ont contribué, au sein de la SFR, à faire reconnaître le syndicalisme retraités auprès du gouvernement : la FSU sera représentée dans les instances de la « loi vieillissement ».

Le SNES-FSU a le souci de maintenir le lien entre les actifs et les retraités (présence dans les instances nationales, coanimation de stages, US...), et de s'investir aussi à tous les niveaux dans la SFR et la FGR, outil unitaire des retraités de la Fonction publique. Il participe à la réflexion du groupe de travail actifs-retraités FSU/SFR réactivé dernièrement. Le SNES-FSU poursuit ses contacts avec les UCR avec le souci d'élargir l'arc unitaire. Ils assurent la représentation de la FSU dans les CODERPA, à l'ARS et participent au succès des Journées d'Automne, qui rassemblent une centaine de retraités avec des chercheurs, des syndicalistes. Ils s'investissent dans les stages nationaux, départementaux, dans *L'US Retraités*. La syndicalisation est au cœur de l'activité du secteur Retraités du SNES-FSU : en témoignent notamment le mémo, la permanence hebdomadaire tant à Paris que sur le plan local, les stages...

Pour relever les défis auquel il est confronté, le syndicalisme retraités doit se renforcer.



© DR



Lionel  
Millot

» tions qu'il a diffusées auprès de la profession, sont un matériel riche et complet qui nous permettra d'intervenir à tous les niveaux afin de faire reconnaître qu'une évolution des lycées est nécessaire et souhaitable et que les axes de cette évolution ne peuvent être tracés qu'en étant à l'écoute des personnels et de leur organisation syndicale majoritaire.

## CPGE

Le SNES-FSU a précisé ses mandats concernant les CPGE lors du dernier congrès, après le mouvement de décembre 2013, et a cherché à les populariser auprès de la profession grâce aux publications spécifiques ou aux articles en ligne. Le SNES-FSU défend la poursuite de la démocratisation des classes préparatoires. Le SNES-FSU se bat aux côtés des collègues qui, localement, sont parfois confrontés à l'arbitraire, la pression du SNES-FSU permet le plus souvent de faire respecter les textes. En lien avec les sections académiques, le SNES-FSU s'est mobilisé pour empêcher des fermetures de classes face à des recteurs qui ont de plus en plus les coudées franches et qui ont parfois l'intention délibérée d'affaiblir les classes préparatoires. Le SNES-FSU accompagne les sections d'établissement sur le contenu des conventions avec l'Université, il demande notamment des frais réduits pour les étudiants. Il travaille aussi avec les syndicats européens au sein de l'Internationale de l'Éducation et s'attache à faire connaître la diversité de notre enseignement supérieur.

## Formation continue des adultes

À l'initiative du SNES-FSU, l'intersyndicale GRETA avait obtenu que, dès la nomination du ministre Peillon, la place de la formation continue des adultes à l'Éducation nationale soit réaffirmée et que les Groupements d'Établissements GRETA retrouvent une place dans le code de l'éducation. Dans le même temps des restructurations de GRETA avaient lieu dans les académies, il s'agissait pour l'essentiel de regroupements permettant à ces structures d'atteindre une masse financière critique. Le SNES-FSU a donc dû intervenir à deux niveaux : dans les académies afin de sauvegarder le service public de la formation continue et de préserver les postes pour les titulaires et pour les contractuels, et au niveau national en étant moteur au sein du conseil national de suivi chargé de proposer les axes de mise en œuvre de la politique de formation continue à l'Éducation nationale et d'évaluer cette mise en œuvre, comme au sein du groupe de travail de la Direction des ressources humaines chargé de définir les statuts et les obligations et conditions de travail des personnels.

## Action internationale

Durant ces deux années, le SNES-FSU a agi pour la mise en œuvre d'un syndicalisme international de transformation sociale, en participant avec d'autres organisations à la construction d'un rapport de forces qui permette de contrer les politiques d'austérité et de populariser des propositions alternatives. Il reste encore beaucoup à faire.

Le SNES-FSU a milité pour que le CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation) ait un rôle plus actif en direction des institutions européennes et parvienne à renforcer la place du syndicalisme européen de l'éducation au sein même de l'Internationale de l'Éducation tout comme à l'intérieur de la CES. Au congrès de l'IE de juillet 2015, le SNES-FSU avec d'autres organisations membres a contribué à l'adoption de résolutions dont les orientations reflètent davantage les préoccupations et intérêts des affiliés. Le SNES-FSU participe à différents réseaux de l'IE (communication, recherche, syndicalisation) et aux Comités du CSEE, Enseignement supérieur et Égalité, ce qui permet d'élargir la réflexion et l'action syndicales.

Par ailleurs, le SNES-FSU a poursuivi son engagement dans le réseau Alter Sommet (AS) qui construit et fait vivre un espace européen de luttes. L'AS a participé à deux encadrements de sommets européens en décembre 2014 et octobre 2015 pour dénoncer les politiques d'austérité. L'AS a été à l'initiative, en octobre à Bruxelles, de trois journées d'action qui venaient couronner les 15 jours de marches européennes parties d'Espagne. Il a participé avec la FSU au FSM de Tunis et y a organisé avec des syndicats de l'IE un séminaire sur le second degré dans la perspective des objectifs pour le Développement Durable à l'horizon 2030.

Les actions de solidarité ont visé essentiellement à soutenir le syndicat grec du second degré OLME, dont des militants avaient été licenciés, le syndicat palestinien GUPT, suite aux bombardements de Gaza en juillet 2014, et le syndicat turc EGITIM-SEN.

En matière de coopération, le SNES-FSU a soutenu des activités de renforcement de capacité des syndicats, en recherchant des partenariats (CSQ Québec, IE) et en diversifiant les axes de travail : analyse de la mise en place de l'approche par compétences en Afrique, observatoires des politiques éducatives en Amérique Latine.

Le SNES-FSU a poursuivi son soutien au Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation, notamment par un atelier de renforcement du syndicat malgache, dans la perspective du Sommet de la Francophonie en novembre 2016.





Jean-Jacques Mornettas



## Fonction publique



**A**u lendemain des drames qui ont frappé notre pays, le rôle de la Fonction publique (FP) et l'engagement de ses agents sont reconnus par tous. Pourtant, la représentation des agents

publics comme une charge pour le pays continue de marquer les choix politiques.

La remise en cause du statut des fonctionnaires est de plus en plus fréquente, elle est même

venue par le ministre de l'Économie. Le SNES-FSU a contribué à la campagne fédérale contre « les idées fausses sur la Fonction publique et les fonctionnaires ».

La politique gouvernementale reste marquée par les redéploiements d'emplois, l'austérité salariale et une réforme brutale de l'organisation des services administratifs dans les territoires pensée d'abord pour supprimer des emplois.

### Débat bâclé pour l'unique projet de loi du quinquennat

Le sort du projet de loi « déontologie » illustre particulièrement le refus de la majorité de reconnaître la FP comme une chance. Deux ans après son adoption en Conseil des ministres, le projet de loi est réduit puis soumis au Parlement à l'automne 2015 dans un calendrier qui laisse peu de temps aux organisations »

### Action juridique

L'administration, engagée dans une dérive managériale, prend de plus en plus de libertés avec les règles de droit, édicte ou modifie des textes sans tenir compte de l'avis des élus du personnel. En retour, le SNES-FSU, afin de renforcer l'action du syndicat, est intervenu de trois manières. Il a répondu aux demandes des différents niveaux du syndicat, du S1 au S4 : analyse de textes soumis aux organes dans lesquels le SNES-FSU siège (du CTM, CSE, CA...), aide dans la rédaction d'amendements, etc. Quand c'est utile, des textes sont déférés devant les juridictions parfois avec l'aide de nos avocats. C'est le cas du décret et de l'arrêté de la réforme du collège qui sont devant le Conseil d'État. En Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, l'administration a été contrainte à respecter les textes. Le SNES-FSU national coopère avec les S3 qui en font la demande. Au niveau fédéral, le SNES-FSU a suivi des contentieux initiés par la FSU et travaille avec certains de ses syndicats.

Le SNES-FSU répond aux demandes des syndiqués. Il aide et accompagne de nombreuses procédures afin que les syndiqués fassent valoir leurs droits. Ces recours n'ont de sens que s'ils sont conformes à l'intérêt syndical, c'est-à-dire à l'intérêt de tous. Tous les domaines de la vie professionnelle sont concernés : l'indemnisation des collègues, les retenues abusives, le licenciement d'AEd, de non-titulaires...

Le SNES-FSU anime des stages académiques ou nationaux axés sur les droits des personnels et les dérives managériales. Le stage annuel complète la formation des militants.

De par son implication et son expertise, le SNES-FSU a pu sur ces sujets faire avancer ses revendications. Mais rien n'est définitif, la question de l'insuffisance des moyens dont dispose la FCA à l'EN reste posée, comme celle de la place des GRETA dans un secteur concurrentiel. Mais, la combinaison de la réforme territoriale et les évolutions politiques des Régions risquent d'être un frein majeur au développement de la formation continue. Le SNES-FSU devra être encore plus présent sur ces dossiers afin de pouvoir intervenir comme syndicat représentatif des personnels enseignants et également, dans un cadre fédéral, comme organisation promouvant le développement du service public de formation continue des salariés.

## Hors de France

À l'étranger et dans les Collectivités d'Outre-Mer (COM), le SNES-FSU, doté de moyens de communication modernisés, a mené l'action syndicale pour les rémunérations, pour les métiers, les droits des personnels et leurs conditions de travail.

À l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), des avancées indemnitaires (ISVL) ont été confirmées, tout comme l'amélioration des rémunérations ou des couvertures sociales des personnels de droit local. Nos combats sur l'avantage familial des résidents sont suivis d'effet, comme le montre l'arrêté officiel de prise en charge des droits de première inscription. La lutte syndicale concernant les conditions de travail s'est accentuée (CHS-CT), tant dans le réseau qu'en centrale, où le SNES-FSU combat toute forme de dérive autoritariste. Dans un cadre budgétaire contraint, le SNES-FSU poursuit sa lutte contre les dérives mercantiles dans l'ensemble du réseau à l'étranger, y défend une éducation publique de qualité ainsi que les missions de services publics, exigeant une augmentation de la dotation de l'État à l'AEFE. La défense de tous les statuts (expatriés, résidents, recrutés locaux), le combat pour la résorption de la précarité sont nos priorités.

À la Mission laïque française, le SNES-FSU accentue sa lutte pour la défense des droits des personnels, notamment le droit syndical.

Dans les écoles européennes, l'action du SNES-FSU a permis l'accès des collègues aux formations du PAF des académies limitrophes. Des discussions sont en cours avec le MEN sur des critères de recevabilité permettant d'accroître le vivier des candidats.

Dans les COM, l'Éducation nationale continue son processus de déconcentration, ce qui a pour effet de donner libre cours à l'arbitraire des vice-recteurs (VR). En Polynésie française (PF), l'action du SNES-FSU a permis d'évincer la ministre polynésienne de la nouvelle commission administrative paritaire locale (CAPL). En PF, le SNES-FSU soutient plusieurs contentieux opposant des collègues au VR sur »



Thierry Reygades

## RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONALE

» des questions indemnitaires. Pour la Nouvelle-Calédonie, le SNES-FSU a gagné en Conseil d'État contre le VR, l'obligeant désormais à consulter la CAPL. Tout comme à Wallis-et-Futuna, nous veillons à ce que les règles ne soient pas bafouées.

À Mayotte, notre ligne directrice continue d'être l'attractivité. En raison de la dégradation des conditions de rémunération programmée par les décrets de 2013, le SNES-FSU avait obtenu, par la lutte, une clause de revoyure pour 2015. En dépit de plusieurs mouvements sociaux et malgré un grand nombre de propositions adressées par le SNES-FSU, le gouvernement se refuse à acter des avancées. La grève générale public-privé a repris en novembre 2015, avec pour revendications principales une augmentation du taux d'indexation de 1,40 à 1,53, un régime indemnitaire plus favorable et des mesures d'accélération de carrière.

Les résultats des élections professionnelles à la MLF, tout comme à l'AEFE ou dans les COM, ont marqué clairement la confiance renouvelée à notre syndicalisme de lutte.

### Formation syndicale

Le congrès de Marseille s'était prononcé pour le développement d'une politique de formation syndicale autour d'axes politiques : améliorer l'harmonisation entre demandes des S3 ou S2 et l'offre nationale de formation, favoriser la transmission d'une culture syndicale aux nouvelles générations militantes, faciliter la mutualisation des pratiques de formation entre S3, participer à la bataille pour la syndicalisation notamment par le biais de stages « nouveaux adhérents ».

Un collectif rassemblant les correspondants académiques de la FS a été créé et doté d'une liste de diffusion. Il s'est réuni deux fois par an. Il a été très difficile de rassembler un nombre significatif de camarades à chaque collectif. Les camarades concernés assument d'autres responsabilités, au SNES ou à la FSU, et peinent à libérer du temps. Les échanges ont existé et pratiquement tous les S3 ont été présents à l'une ou l'autre des séances. La liste de diffusion demeure trop peu utilisée alors qu'elle devrait favoriser les échanges de pratiques ; notre identité structurelle peut l'expliquer, à la fois verticale S4/S3 et relativement cloisonnée entre sections académiques, quand la démarche veut favoriser l'horizontalité des échanges.

Le SNES-FSU s'est efforcé d'améliorer la qualité des informations entre la section nationale et les sections académiques (site, lettre de formation, récente lettre électronique), ainsi que l'accueil des stagiaires. Les militants participent au Caform de la FSU, et favorisent des moments de formation commune avec d'autres organisations, et d'abord avec la CGT.

» syndicales pour porter leur point de vue auprès des parlementaires. À l'inadaptation des dispositions de titularisation des contractuels (simple prolongation des recrutements réservés « Sauvadet »), s'ajoutent dans le texte voté par l'Assemblée nationale des dispositions inquiétantes pour le droit à mutation ou sur le droit disciplinaire.

Le gel du point d'indice et l'augmentation répétée des retenues pour pension accentuent la perte de pouvoir d'achat des traitements aggravant la crise de recrutement des enseignants. L'intervention résolue de la FSU a débouché sur l'inscription dans le protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) un rendez-vous

salarial pour février 2016.

Dans ce contexte difficile pour les agents, l'absence d'unité syndicale est problématique. La dernière initiative unitaire, un appel à la grève le 18 mai 2014 a été décidée dans des conditions telles qu'elle ne permettait pas aux personnels du second degré de s'y engager. Depuis, les initiatives de la FSU en vue de construire des mouvements unitaires débouchent difficilement.

### Négociations

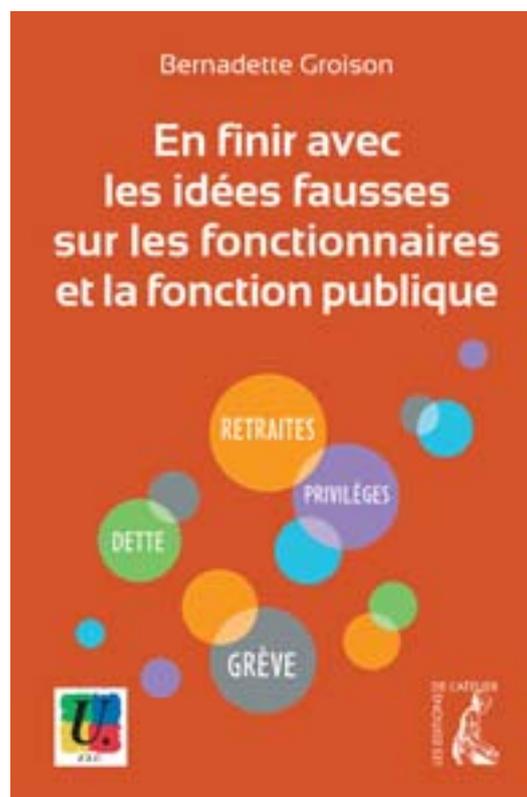
Deux questions ont fait l'objet de négociations, celle de la qualité de vie au travail (QVT) et celle relative aux PPCR.

Dans la négociation QVT, la délégation FSU a défendu la reconnaissance de droits nouveaux pour

les agents, notamment celui de l'expression directe sur leurs conditions de travail. Faute de la majorité qualifiée au bureau fédéral (BDFN), la FSU n'a pas pu signer le protocole pourtant majoritaire en son sein. La négociation PPCR a duré plusieurs mois ; L'US a rendu compte de ces réunions tout au long du processus. Sur son site, la FSU a fait connaître les propositions gouvernementales, son analyse et les comptes rendus des réunions.

Le SNES a participé à la délégation de la FSU. Celle-ci a exercé la plus grande vigilance sur les propositions gouvernementales et a su s'appuyer sur la convergence des propos syndicaux. Elle a été à l'initiative d'un courrier unanime en mai 2015, obligeant le gouvernement à revoir ses propositions sur les grilles. Le SNES avec la FSU a porté sa revendication d'une revalorisation de tous les professeurs et assimilés formulant des pistes sur les grilles indiciaires, le déroulement des carrières, les indemnités devant permettre de reconnaître les qualifications et de revaloriser les carrières.

Au final, le texte du protocole réaffirme le statut, des principes nécessaires (l'égalité de traitement, l'égalité professionnelle, la priorité à la rémunération indiciaire) et annonce des mesures de revalorisation indiciaire, même si limitées et inscrites dans un calendrier trop étendu. Le SNES-FSU s'est mandaté pour défendre la si-





François Sautéry



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

gnature du protocole par la FSU à l'issue d'une consultation des personnels conduite à la rentrée 2015 dans un délai très court.

La FSU a été signataire mais en l'absence d'accord majoritaire, elle a fermement dénoncé la décision gouvernementale de passer outre et a exigé une méthode de travail qui associe



toutes les organisations représentatives à la mise en œuvre, tant au ministère de l'Éducation nationale.

Communication collective et collaborative

Pour répondre aux mandats du congrès de Marseille, insistant sur la nécessité d'accroître sa présence sur les réseaux sociaux, le SNES-FSU a fait appel à un community manager. Le SNES-FSU a développé une activité de veille quotidienne des réseaux en ciblant sur l'actualité éducative ou les interventions média du syndicat, des comptes Pearltrees et scoop ont été créés en ce sens.

L'audience du SNES-FSU sur Twitter et Facebook a été considérablement renforcée et a favorisé l'émergence de comptes académiques, départementaux, thématiques ou de militants. Sur Facebook : une publication quotidienne, originale ou article du site, de L'US, avec des audiences hebdomadaires moyennes de 10 000 à 12 000 lectures.



Sur Twitter : de nombreux liens vers le site, réactivité à l'actualité, relais d'événements syndicaux, lien avec les journalistes.

Le SNES-FSU a également produit de nombreuses vidéos diffusées sur les principaux médias en ligne comme Youtube, afin de mettre en avant le travail syndical : aide aux personnels, manifestations, journées de réflexion, colloques, interventions dans les médias.

Les positions du SNES-FSU sont ainsi mieux connues et diffusées. Le SNES-FSU a pris en charge la formation des militants aux problématiques de communication en ligne et a mis en place un groupe de correspondants dans chaque S3.

Une cohérence graphique a été établie pour les visuels des publications papier ou en ligne, près de 500 illustrations ad hoc ont été créées pour les réseaux sociaux et le site. Certaines ont même donné naissance à des autocollants.

Le travail d'amélioration du site a été poursuivi pour répondre aux besoins de publication des militants et un squelette de site pour les S3, ainsi qu'une application pour smartphones doivent voir le jour.

Afin de lutter contre l'image poussiéreuse du syndicalisme chez certains, le SNES-FSU décline ainsi une communication collective, collaborative ou chacun participe à la popularisation de l'activité syndicale dans toute sa diversité.

AED, AESH

La bataille menée par le SNES-FSU pour la reconnaissance des personnels chargés d'accompagner et d'encadrer les élèves souffrant de différentes formes de handicap a en partie abouti avec la création du métier d'AESH. La « cédésiation » imposée va à l'encontre de notre revendication d'un statut pour ces personnels ; le SNES-FSU bataille pour obtenir la création d'un statut. L'intervention du SNES-FSU a été essentielle pour lut-



ter contre les dérives dans l'application du nouveau décret : restriction dans la prise en compte de l'ancienneté en tant qu'AVS, baisses de quotités de travail aux personnels voulant signer un CDI d'AESH...

Le travail approfondi du SNES-FSU a permis de compiler un grand nombre de situations conflictuelles et d'interpeller directement le ministère en intervenant au Comité technique ministériel, non seulement sur l'application du décret portant sur les AESH, mais aussi sur les conditions de travail des personnels tant AESH qu'AED. En outre, le SNES-FSU a porté ses mandats pour tous les assistants d'éducation, en particulier lors d'une délégation de la FSU qui a rencontré le cabinet de la ministre en décembre 2014 mais aussi lors de la journée des non-titulaires du 15 octobre 2015. La question de la rémunération, tant du point de vue indiciaire que du point de vue indemnitaire (indemnité REP), a été soulevée. Enfin, le SNES-FSU s'est employé à répondre à toujours plus de demandes d'aides de la part des collègues AEd, intervenant directement dans les établissements, et lors de stages d'information à l'initiative des S3. Il a organisé un stage national par semestre. Les stages de formation des élus en CCP ont peiné à trouver leur public.



Patrick Soldat

## CPE

L'actualisation des missions a permis au SNES-FSU de promouvoir sa conception du métier et de porter ses revendications lors des discussions ministérielles de 2013 à 2015. Interrompues une année, elles ont repris avec la nécessité d'un chapitre sur les Obligations réglementaires de service (ORS), obtenu par le SNES-FSU. La nouvelle circulaire a été publiée en août 2015. Dans le même temps, des mesures catégorielles ont été actées : l'alignement du ratio de promotions à la hors-classe sur celui des certifiés (en 2013) et du montant de l'indemnité forfaitaire sur la part fixe de l'ISOE (en 2015). La trop brève reprise des recrutements et des créations de postes a permis quelques implantations bienvenues dans les académies et le renforcement d'un vivier de TZR exsangue. Ces résultats sont l'effet d'un travail revendicatif opiniâtre pour faire reconnaître le métier, ses conditions d'exercice difficiles, les besoins en moyens de vie scolaire et les écarts de carrières et de salaires des CPE. Le respect des 35 heures, les nécessaires créations de postes, le refus des implantations à mi-temps, l'évaluation des CPE et leur promotion (de type agrégation) restent des dossiers revendicatifs d'actualité. La promotion du métier, la production d'outils syndicaux diversifiés, la formation syndicale, l'organisation de la rencontre nationale et la défense des personnels sont au cœur de l'action catégorielle tout comme sa contribution aux instances et secteurs du SNES-FSU et son appui à l'activité académique.

## Non-titulaires

De 2013 à 2015, le SNES-FSU a redoublé de vigilance et d'activité dans sa lutte contre la précarité. Lors de chaque session de concours réservé, le SNES-FSU a suivi les admissibles, admis et postes offerts, pour montrer les insuffisances de la loi Sauvadet, appuyer nos revendications pour un plan de titularisation de tous. Ces bilans ont conduit la DGRH à rouvrir le CPIF et à envisager des modifications, lors du dernier groupe de travail. En lien avec la FSU et le secteur juridique, nous avons participé aux amendements déposés pour les réécritures des décrets, arrêtés, concernant les contractuels, et obtenu la reconnaissance de l'illégalité de la vacation, l'accès au CDI pour les agents de la MLDS, le droit au reclassement, pour les CDD, l'évolution de leur rémunération avec ancienneté et la suppression de la période d'essai en cas de renouvellement. Nous avons également élaboré une grille indiciaire nationale et agi contre l'entretien professionnel pour les personnels du second degré.

Nous avons maintenu les deux stages nationaux annuels à destination des élus non titulaires dans les commissions consultatives paritaires et responsables académiques, et participé aux stages académiques pour coordonner l'action syndicale. Parallèlement, nous avons traité les dossiers individuels de demandes de CDI, de droit au réservé et de classement dont un grand nombre ont donné lieu à des recours juridiques que nous avons gagnés.

## Métier



55 ©

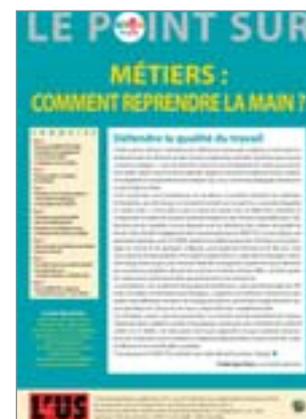
La prolongation du partenariat avec l'équipe de clinique de l'activité du CNAM a permis au SNES-FSU de consolider l'expérience de « groupes métier » dans plusieurs académies<sup>(1)</sup>.

Ces collectifs ont pour objectif de reprendre la main, collectivement, sur le métier. Outre les effets bénéfiques sur le plan personnel, ils travaillent aussi à la façon dont ils peuvent interpeller les décideurs, à différents niveaux hiérarchiques, afin de faire bouger la prescription. Cette dimension plus collective, qui rejoint les préoccupations syndicales, est à développer encore, en lien avec nos mandats sur l'inspection notamment. C'est entre autre l'objectif que se donne le groupe de pilotage national qui mutualise le travail des groupes locaux et fournit des outils de formation aux animateurs de ces groupes.

Le SNES-FSU a par ailleurs réalisé une vidéo permettant de présenter, lors de stages, la spécificité de la démarche de ces collectifs, leur ancrage théorique, ainsi que la mise en œuvre pratique.

Une publication « Point sur » parue en octobre 2015 rappelle le registre d'intervention, propose des témoignages de collègues, et envisage les perspectives de développement. En novembre 2015 a été organisée une journée d'étude réunissant chercheurs (psychologie du travail, sociologues de l'éducation) et professionnels engagés dans des groupes métier. Celle-ci a rassemblé 150 personnes, essentiellement du SNES mais aussi d'autres syndicats de la FSU. Elle a permis un point d'étape de l'expérience en cours, en croisant les analyses sur le monde du travail et en particulier sur celui de l'éducation. Elle a donné une visibilité de l'action du SNES-FSU dans ce domaine auprès du monde de la recherche.

(1) Amiens, Bordeaux, Dijon, Île-de-France, Nantes, Reims, Rennes, Toulouse



Résultats du vote sur le rapport d'activité au Bureau national du 15 décembre 2015

Pour : 21 • Contre : 0 • Absention : 0 • NPPV : 2